



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 10 DECEMBRE 2012

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2012
3. Présentation du projet de Centrale solaire participative
4. Modification et approbation du budget d'investissements 2012
 - 4.1. Crédit d'investissement complémentaire pour la réalisation de travaux d'adduction d'eau – rue des Clous
 - 4.1.1. Présentation
 - 4.1.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.1.3. Approbation du crédit d'investissement complémentaire pour la réalisation de travaux d'adduction d'eau – rue des Clous
 - 4.2. Crédit d'investissement complémentaire pour la mise en séparatif d'une partie du quartier de la Reraise
 - 4.2.1. Présentation
 - 4.2.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.2.3. Approbation du crédit d'investissement complémentaire pour la mise en séparatif d'une partie du quartier de la Reraise
 - 4.3. Crédit d'investissement complémentaire pour le financement des travaux d'aménagement du Centre-Village / secteur parking de la Condémine
 - 4.3.1. Présentation
 - 4.3.2. Rapport de la Commission financière
 - 4.3.3. Approbation du crédit d'investissement complémentaire pour le financement des travaux d'aménagement du Centre-Village / secteur parking de la Condémine
 - 4.4. Approbation de la modification du budget d'investissements 2012
 - 4.4.1. Rapport de la commission financière
 - 4.4.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2012
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

* * * * *

Mme Denise Karlen, Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le public, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse et leur souhaite la bienvenue. Elle demande à M. Roland Dumoulin de remplacer M. Jacques-André Vulliens en tant que vice-président et à M. Norbert Gabriel de rejoindre le bureau en tant que scrutateur pour remplacer M. Dick Perroud.

Sept Conseillers communaux sont présents.

1. Appel

Présents : 24 conseillers généraux

Excusés : Mmes Angélique Grob et Béatrice Perroud, MM Steve Monnard, Dick Perroud, Guillaume Savoy et Stéphane Vionnet.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 28 novembre 2012. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès verbal du 25 septembre 2012

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux dans les délais légaux. Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière. **Mme la Présidente** soumet ce dernier à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 25 septembre 2012 est approuvé par 24 voix. Il y a une abstention.

3. Présentation du projet de Centrale solaire participative (CSPA)

Mme la Présidente donne la parole à **M. Fabrice d'Agostino**, membre de la commission de l'énergie. Ce dernier présente le projet développé par la commission qui consiste à construire une grande installation photovoltaïque dans la région pour produire de l'électricité localement en regroupant les intérêts des particuliers. Le projet pourrait se réaliser en 2013 sur le toit d'une ferme à Vuarat pour un investissement d'environ Fr. 600'000.-. Cela représenterait la consommation d'environ 80 ménages, soit environ 10% des ménages de la commune. Ce projet s'adresse aux propriétaires qui ne souhaitent pas construire leur propre installation, à des locataires qui veulent consommer du courant vert ou à des entreprises qui veulent investir dans une énergie verte et un projet rentable. Les acteurs de ce projet sont les suivants :

- le propriétaire : prête les surfaces nécessaires pendant 25 ans ; reçoit une participation aux résultats pendant les 25 ans ; rachète pour 1 franc symbolique l'installation ou laisse la CSPA continuer l'exploitation.
- Les banques : financent la partie manquante des fonds nécessaires pour une installation ; intérêt de 5% par an dans la simulation. La participation d'une banque ne serait pas nécessaire, si l'apport des fonds suffit pour la construction du projet.
- Swissgrid : rachète (par la RPC) l'électricité produite par les installations inscrites dans le programme à un taux favorable par rapport aux compagnies d'électricité. L'inscription est confirmée par Swissgrid.
- Groupe E : gère le réseau électrique ; rachète l'électricité à 15 cts/kWh en attendant la RPC ; peut être le fournisseur de l'installation.
- Les investisseurs : financent l'installation sous forme de parts de Fr. 1'000.- ; reçoivent un intérêt sur les fonds prêtés durant la période de leur investissement ; participent aux résultats (dividende) ; reçoivent leur mise de départ à partir de la 20^{ème} année.
- La commune d'Attalens : aide le projet à prendre forme ; participe aux frais d'étude ; facilite la mise à l'enquête de l'installation ; aide dans les démarches avec Groupe E et apporte un support administratif.
- La CSPA : cherche des projets viables dans la région ; participe aux frais d'étude ; cherche des fournisseurs pour construire une installation ; trouve le moyen de vendre l'énergie produite ; administre la vente de l'énergie de la meilleure façon possible pendant 25 ans.

M. d'Agostino présente ensuite l'évolution de la participation pour Fr. 10'000.- de parts investies. Après 25 ans, l'investissement présente un rendement d'environ 4 à 4.5%. A ce jour, environ 30 personnes ont montré un intérêt. Groupe E a donné son autorisation pour réaliser l'installation à Vuarat.

M. Grau demande si le rachat se fait au même tarif pendant 25 ans.

M. d'Agostino répond par l'affirmative, au tarif fixé dans le contrat.

M. Dominique Beaud demande qui peut participer.

M. d'Agostino répond que tout le monde peut participer. Une société peut aussi acheter des certificats.

M. Menoud demande si la commune va s'impliquer financièrement.

M. d'Agostino répond que la commune aide à la mise en place et pourrait consentir un prêt remboursable à court terme.

Mme Lapiere, Conseillère communale, ajoute qu'aucune décision n'a été prise par le CC pour l'instant concernant l'investissement.

M. Michel Savoy, Syndic, ajoute que le CC est entré en matière pour un soutien administratif et attendait le feu vert de Swissgrid pour envisager une autre forme d'aide. Il ajoute qu'il reste l'option du legs Martine Dewarrat, bien que ce dernier soit soumis à un règlement. Le travail se fera de toute manière en collaboration avec la commission de l'énergie.

M. Menoud estime que la commission peut prendre en compte le fonds proposé par le CC.

M. Gabriel demande s'il peut y avoir des problèmes avec les ondes pour les animaux qui vivent sous ce toit.

M. d'Agostino répond que cela existe ailleurs et que le toit est assez haut pour éviter ce type de problème.

M. Dominique Beaud demande si la surface de panneaux solaires est identique à celle installée sur le toit du tennis à Bossonnens et à qui il faut s'adresser pour obtenir des informations.

M. d'Agostino répond que la structure à Bossonnens est un peu plus petite. Les personnes intéressées peuvent prendre contact en envoyant un courriel à l'adresse cspattalens@gmail.com

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** remercie M. d'Agostino de sa présentation et passe au point suivant.

4. Modification et approbation du budget d'investissements 2012

4.1. Crédit d'investissement complémentaire pour la réalisation de travaux d'adduction d'eau – rue des Clous

4.1.1. Présentation

Mme la Présidente donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal. Ce dernier présente le tracé qui a fait l'objet du 1^{er} crédit d'investissement. Le bureau MGI a été mandaté à cause des problèmes liés aux parcelles constructibles et pour éviter principalement le problème d'un tracé sous des constructions existantes. Le nouveau tracé prévoit donc un bouclage supplémentaire en évitant de passer sous des constructions. Cette modification implique un surcoût de fr. 192'000.-

M. Grau demande pourquoi on ne passe pas sous la route.

M. Pierre-Alain Perroud répond que l'on doit aussi changer les raccordements privés. Qui plus est, la route vient d'être refaite. Passer en limite de propriétés permettra d'éviter de futures constructions sur la conduite.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion.

4.1.2. Rapport de la Commission financière

Mme la Présidente donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la commission financière (ci-après CF). Cette dernière relève que le devis général révisé présente un dépassement très élevé par rapport au devis initial de Fr. 115'000.- d'environ 280% et demande que ce type de projet soit mieux étudié avant de faire une demande au CG, le degré de précision devant être de plus ou moins 10%. La CF donne néanmoins son préavis favorable

4.1.3. Approbation du crédit d'investissement complémentaire pour la réalisation de travaux d'adduction d'eau – rue des Clous : Fr. 192'000.-

Mme la Présidente soumet à l'approbation du CG ce crédit d'investissement complémentaire.

Au vote, ce dernier est accepté par 23 oui. Il y a une abstention.

4.2. Crédit d'investissement complémentaire pour la mise en séparatif d'une partie du quartier de la Reraise

4.2.1. Présentation

Mme la Présidente donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**. Ce dernier rappelle que le projet de départ prévoyait la montée des conduites sous le trottoir. Il a toutefois fallu passer dans la route, car d'autres conduites se trouvaient sous ce trottoir. Les travaux ont été plus conséquents en raison de la présence de roche sur le tracé. Ainsi, et au lieu de ne refaire que le trottoir, une partie de la route a aussi dû être refaite. Le dépassement s'élève donc à Fr. 49'000.-

M. Menoud demande si les travaux sont terminés.

M. Pierre-Alain Perroud répond par l'affirmative.

Mme Kenklies demande pourquoi la commune n'avait pas toutes les données souterraines.

M. Pierre-Alain Perroud répond qu'on a pas toutes les données et que l'on peut (re)découvrir le sous-sol au fur et à mesure.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion.

4.2.2. Rapport de la Commission financière

Mme la Présidente donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF. La CF donne son préavis favorable.

4.2.3. Approbation du crédit d'investissement complémentaire pour la mise en séparatif d'une partie du quartier de la Reraise : Fr. 49'000.-

Mme la Présidente soumet à l'approbation du CG ce crédit d'investissement complémentaire.

Au vote, ce dernier est accepté à l'unanimité des 24 membres présents.

4.3. Crédit d'investissement complémentaire pour le financement des travaux d'aménagement du Centre-Village / secteur parking de la Condémine

4.3.1. Présentation

M. Robert Savoy, Vice-Syndic, se récusé, puisqu'il est employé par l'entreprise mandatée pour les travaux du parking.

Mme la Présidente donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**. Ce dernier rappelle que des sondages ont été faits au début des travaux. De nouveaux sondages ont ensuite été demandés par l'entreprise mandatée. Il s'est alors avéré que les matériaux étaient de mauvaise qualité (gélifs). En l'état l'entreprise ne pouvait pas donner de garanties. Au lieu d'un dégrappage, tout le tapis a été enlevé et 35 cm de grave ont été posés pour garantir une bonne fondation pour le tapis. La plus value était de Fr. 180'000. Toutefois, le CC a décidé de prendre d'autres options pour limiter ce surcoût (diminution de l'éclairage et de l'arborisation). Le dépassement s'élève finalement à Fr. 57'000.-. Il ne reste qu'une partie de bitume à poser sur le trottoir vers l'Hôtel-de-Ville.

M. Tinguely estime que le mandat du bureau d'étude n'a pas été respecté et qu'il doit assumer une part de responsabilité. Il demande donc qu'elle est la part de responsabilité du bureau par rapport à ce surcoût, même « maquillé ».

M. Pierre-Alain Perroud rappelle que la plus-value est de 10% par rapport au 1^{er} crédit. Les architectes se sont basés sur les données de la commune. Il s'est avéré que certains endroits étaient de mauvaise qualité. La commune a donc aussi sa part de responsabilité.

M. Dominique Beaud souligne que beaucoup de monde devait savoir que le terrain n'était pas bon, puisqu'il avait été réalisé pour que le FC puisse s'y entraîner. Il demande ensuite si la place est facile à déneiger.

M. Pierre-Alain Perroud répond que le service de l'édilité n'a pas rencontré de problèmes pour le déneigement.

M. Grau demande pourquoi un crédit est demandé après que les travaux soient réalisés.

M. le Syndic répond qu'il est difficile d'évaluer le coût pendant les travaux, ceci en fonction de la configuration du sous-sol. L'information a toutefois été donnée à la CF et au dernier CG de manière tout à fait transparente. Le CC a toutefois besoin du vote du CG pour que le service des communes puisse enregistrer cet investissement qui doit être obligatoirement amorti d'un point de vue légal.

M. Menoud ajoute que dans le document « suivi des investissements », il y a des projets dont la valeur est présentée avec des montants négatifs en négatif. Ces projets sont en cours de réalisation et subissent un dépassement.

M. le Syndic ajoute que si le projet est en cours et que le CC constate qu'il faudra une rallonge, soumettre une demande de crédit complémentaires retarderait le projet de plusieurs mois en laissant le chantier en suspens. Si le CC peut s'en rendre compte avant, alors un crédit complémentaire est demandé avant le début des travaux. C'est le cas de l'adduction d'eau à la rue des Clous.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion.

4.3.2. Rapport de la Commission financière

Mme la Présidente donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF. La CF donne son préavis favorable.

4.3.3. Approbation du crédit d'investissement complémentaire pour le financement des travaux d'aménagement du Centre-Village / secteur parking de la Condémine : Fr. 57'000.-

Mme la Présidente soumet à l'approbation du CG ce crédit d'investissement complémentaire.

Au vote, ce dernier est accepté par 22 voix. Il y a 2 abstention.

M. Robert Savoy réintègre la séance.

4.4. Approbation de la modification du budget d'investissements 2012

4.4.1. Rapport de la commission financière

Mme la Présidente donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la CF. La CF donne son préavis favorable et demande que les travaux soient réalisés dans meilleurs délais.

4.4.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2012

Mme la Présidente soumet à l'approbation du CG la modification du budget d'investissements 2012.

Au vote, cette dernière est acceptée par 23 voix. Il y a 1 abstention.

5. Informations du Conseil communal

Mme la Présidente donne la parole à **M. Jacques-André Vulliens**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG que la réalisation des zones 20 et 30 km/h de l'Ouche-Dessus et de Planche-à-Troupet ne suit pas l'échéancier prévu. Le 3 mai 2012 les dossiers préparés par le bureau MGI ont été soumis au SPC en demande préalable. Le SPC a rendu son préavis le 8 octobre 2012. Pour l'Ouche-Dessus, quelques adaptations mineures sont demandées qui devraient avoir peu d'influences financières. Les adaptations sont plus conséquentes pour Planche-à-Troupet d'un point de vue physique et financier. Le SPC demande en effet, pour toutes les routes de quartier débouchant sur la route de Rombuet, de rabaisser les trottoirs pour qu'un marquage au sol avec signalisation soit effectué. Le CC a été surpris de ce préavis. A l'intérieur du quartier, les bordures et les zones pavées qui récupèrent l'eau de surface (cunettes) doivent être supprimées pour le marquage de lignes blanches et des priorités de droite. Les implications financières seront chiffrées et présentées lors d'un prochain CG. Toutefois, le CC prendra contact avec le SPC pour effectuer une vision locale et déterminer la nécessité des mesures demandées par le SPC. Ensuite, une nouvelle procédure de demande préalable sera faite.

M. Alibert souligne que les cunettes ne sont pas centrées et ne doivent donc pas poser de problème pour le marquage.

M. Vulliens répond que c'est pour cela qu'il faut organiser une vision locale.

Mme Kenklies demande si ces mesures sont prises suite à des demandes des gens du quartier.

M. le Syndic répond que c'est en partie le cas.

M. Conus demande si un panneau « zone 30 » ne suffit pas pour faire une zone 30.

M. Pierre-Alain Perroud répond que la procédure est longue et compliquée. Il faut effectuer des comptages de vitesse, mettre à l'essai la zone pendant 1 an, puis refaire des mesures de vitesse. Si les résultats des mesures ne sont pas satisfaisants, la commune doit alors prendre d'autres mesures ou abandonner son projet. C'est le cas de la zone 30 de Tatroz qui est en cours de légalisation.

Mme Kenklies demande s'il est possible de mettre uniquement des dos d'âne.

M. le Syndic répond que ce n'est pas une nécessité, et que c'est pour cette raison qu'une vision locale doit être faite avec le SPC.

M. Conus constate donc que les zones 30 ne sont pas une obligation. Il se demande alors pourquoi la commune doit investir autant.

M. le Syndic répond que si ces zones peuvent se faire avec des moyens raisonnables, alors il faut assurer plus de sécurité.

M. André Blunsch, Conseiller communal, ajoute que le projet avait été vu avec une personne du SPC qui n'y travaille plus maintenant. Le successeur de cette personne n'a malheureusement pas la même vision du projet.

M. Grau demande pourquoi on contrôle à ce point une zone 30.

M. Pierre-Alain Perroud répond que les zones doivent être validées de cette façon. Il en est de même pour un 50 ou 60 km/h.

Mme Kenklies demande si une projection des zones 30 est prévue pour les quartiers de la commune.

M. Blunsch répond par l'affirmative.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à **M. Blunsch**. Ce dernier informe le CG que l'extension de l'école est liée aux conséquences du nouveau PAL. Environ 130 élèves devront être accueillis ces prochaines années. Un groupe de travail a été créé pour déterminer de façon précise le nombre de salles et les coûts y relatifs. Les résultats du groupe de travail seront présentés au 1^{er} trimestre 2013. Pour le CO, les plans d'aménagement de toutes les communes du district auront une influence sur le nouveau bâtiment. La variante annoncée dans la presse (24 millions) constitue le nec plus ultra. Le groupe de travail pour le CO se penche sur différentes solutions.

M. Grau demande si des panneaux solaires sont prévus sur le toit des nouveaux bâtiments.

M. Blunsch répond que ce ne sera pas le cas pour le CO. Pour l'école d'Attalens, l'orientation n'est pas optimale.

M. Menoud demande quelle est la composition du groupe de travail.

M. Blunsch répond qu'il en fait partie aux côtés de Isabelle Gabriel (CF), Georges Savoy (service technique), Michael Dayer (responsable d'établissement), Nicole Paillard (commission scolaire), Serge Praz et Christiane Houriet (Granges). Pour le CO, le groupe de travail est constitué de la même équipe que pour la halle triple. Attalens n'est pas représentée.

Mme la Présidente donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**. Ce dernier informe le CG que, suite à la demande de M. Menoud d'aménager le tronçon nord du projet Valtraloc, il apparaît que la configuration a été présentée de cette manière pour garder la symétrie du projet. Il s'agit en effet d'un secteur d'approche, comme à la sortie sud. L'arborisation doit faire son effet de rétrécissement en arrivant dans les secteurs suivants. La commission pourrait toutefois encore se déterminer. M. Biland, SPC, proposerait des arbres aux portes d'entrées (2 ou 3 arbres) pour marquer l'entrée dans le village.

M. Menoud remercie de la réponse et maintient sa demande en précisant qu'elle devrait être chiffrée.

Mme la Présidente donne la parole à **M. le Syndic**. Ce dernier informe le CG que des interphones sont en cours d'installation dans toutes les salles de réunion de l'administration. Il sera possible de s'annoncer et d'ouvrir la porte côté ascenseur depuis les salles.

Mme la Présidente donne la parole à **M. Robert Savoy**. Ce dernier informe le CG que la gestion de la déchetterie a été attribuée à l'entreprise Dumoulin Transports dès 2013. Des améliorations seront apportées (déchets encombrants compactés, bennes plus faciles d'accès). Une des conséquence directe sera la diminution des transports et donc des charges de fonctionnement.

M. Menoud demande si une réflexion est faite pour limiter les trajets privés à la déchetterie.

M. Robert Savoy répond qu'il faudrait faire des déchetteries de quartier, mais cela s'avère compliqué. L'élargissement des horaires d'ouverture dilue toutefois le trafic lié à la déchetterie.

Mme Kenklies demande si les entreprises ne doivent reprendre les anciens appareils électroménagers.

M. Robert Savoy répond par l'affirmative. Toutefois, aucune charge supplémentaire ne sera supportée par la commune, puisque la reprise est gratuite.

M. Grau constate que l'accès à certaines bennes, notamment DCMI, n'est pas toujours facile. Il propose de réfléchir à la question de l'accessibilité.

M. Robert Savoy répond que cela fait partie des améliorations. Par exemple, la benne de papier sera située en contrebas. Chaque personne peut aussi demander de l'aide aux employés communaux.

Mme Zanetti demande si des contrôles des cartes d'accès sont effectués.

M. Robert Savoy répond que cela doit être fait en cas de doute.

Mme la Présidente donne la parole à **Mme Lapierre**. Cette dernière informe le CG que les sentiers équestres ont été réalisés et améliorés pour le passage des cavaliers. Pour le sentier du trèfle, une dernière amélioration est encore prévue en lien avec les sentiers équestres, raison pour laquelle le crédit n'est pas bouclé. Une plaquette des sentiers équestres est téléchargeable sur le site internet de la commune. Cette plaquette sera envoyée au public cible.

M. Grau demande pourquoi la commune a réalisé des sentiers équestres.

Mme Lapierre répond que l'objectif était de canaliser les utilisateurs, puisque le passage de chevaux sur certains tronçons cause de gros dégâts et gêne le passage pour les piétons ou cyclistes. Concernant les sentiers du trèfle, celui du Creux-Guillod est réalisé. Reste à finaliser la place des scouts au printemps prochain. Le balisage devra être fait en 2013. Prochain sentier : la boucle du Vua.

M. Alibert encourage tout le monde à emprunter le chemin du Creux-Guillod.

M. Grau demande si une réflexion a été faite sur la réalisation d'un parcours *Vita*.

M. Alibert répond que la société responsable de ces parcours n'est pas entrée en matière, car il y en a trop dans la région.

6. Divers

M. Roland Besse, Conseiller communal, informe le CG que la salle de gym les étoiles a reçu le 2^{ème} prix *lignum* pour la région ouest suisse. Elle a aussi reçu une distinction, car elle est construite avec 80% de bois indigène. M. Besse donne également une information sur le projet « communes en mouvement ». Il est possible de découvrir gratuitement des sports et activités dans la région.

M. Reynald Emonet demande si la commune envisage d'acheter de nouvelles décorations de Noël et pas seulement aux entrées du village. Il propose de mettre un petit montant chaque année au budget.

Mme Lapierre répond que ce n'est pas prévu pour l'instant. Cela devra être étudié avec l'aménagement Valtraloc.

M. Blunski informe le CG que le Passeport Vacances est à la recherche de personnes pour faire partie du comité. C'est une annonce importante, car il se peut que cette activité disparaisse dans le futur. Il en est de même pour les patrouilleurs scolaires. La commune est en manque d'effectifs. Cette activité est rétribuée et toute postulation est bienvenue, même pour une demi-journée par semaine.

M. Menoud demande quelle est la vision du CC par rapport aux fusions de communes et à l'annonce faite par le Préfet lors de la dernière assemblée des communes veveysannes.

M. le Syndic rappelle que le CC a reçu le Préfet en 2012 pour en parler lors d'une séance extraordinaire. Suite à cela, il devait y avoir des rencontres avec d'éventuels partenaires, jusqu'à l'annonce faite par le Préfet lors de la dernière assemblée. Ce sujet n'a donc pas été discuté entre les communes et encore moins le projet de fusion à 9. M. le Syndic a réagi personnellement auprès du Préfet, car il n'y a pas eu de discussion avec un réel débat et questions en prenant le sujet par le bon bout. Qui plus est, l'échéancier annoncé semble très court. Le CC estime que toutes les préoccupations des communes doivent être prises en compte. Pour que la population puisse se déterminer, les autorités communales doivent aussi se prononcer et en discuter sereinement, sans que le Préfet n'induisse la réflexion à l'aide d'un carte du district redessinée.

M. Menoud demande si un échéancier est prévu pour la décision relative à la zone 30 au centre du village.

M. Pierre-Alain Perroud répond que le projet suit son cours, même si la réalisation est repoussée d'un an et demi. L'étude continuera donc jusqu'à la mise à l'enquête. La commission se réunira la semaine prochaine avec la présentation du nouveau projet centre-village revu à la demande de la commission et du CC. La commission donnera son préavis lors de cette séance.

M. Menoud demande si le CC a prévu des aménagements pour sécuriser le passage de la Croix-de-Montet.

M. Pierre-Alain Perroud répond que, puisque le projet Valtraloc est retardé, le CC va demander au SPC de pouvoir déjà mettre la signalisation en place selon le concept Valtraloc.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt le dernier point de l'ordre du jour et invite les participants à partager le verre de l'amitié. Elle lève la séance à 21h40.

Le Secrétaire :

Alexandre Tangerini

A blue ink signature of Alexandre Tangerini, written in a cursive style.

La Présidente :

Denise Karlen

A blue ink signature of Denise Karlen, written in a cursive style.